

Délibération n°08/12/2025-81

du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 7 novembre 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présente en visioconférence : Françoise COURANJOU
- Procurations : Philippe CHARRIN (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Daniel GAGNON, Pierre VASARELY

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Report exceptionnel du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1431-3, L.1431-4 et R.1431-4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu les statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment son article 18

Afin de respecter les statuts de de l'école, le vote du budget primitif 2026 doit avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2026. Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir, conformément à la réglementation, au plus tôt dans les 10 semaines précédant ce vote.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Comme l'équipe de direction l'a constaté et souligné à plusieurs reprises, ce calendrier budgétaire n'est ni adapté au rythme de la pédagogie de l'école, ni à celui de l'exécution budgétaire et comptable et du recensement des informations nécessaires à la construction d'un budget fiable et sincère.

L'école doit faire face, à l'instar de la majorité des écoles d'art, à des difficultés (ayant abouti à la fermeture de l'école de Valencienne), découlant notamment de l'inflation, du glissement vieillesse technicité des agents publics et de l'instabilité économique et politique au niveau national.

Si cette situation était à l'origine conjoncturelle, elle devient maintenant structurelle ; les recettes n'augmentant pas au même rythme que les dépenses, et ce malgré une gestion rigoureuse des finances de l'école et des recherches de financements.

Les ressources des EPCC sont principalement composées de contributions des membres fondateurs, mais celles-ci sont globalement constantes et l'Etat ne les finance, en moyenne, qu'à hauteur de 10% de leur budget, sans réévaluation notable du montant de ses contributions.

Depuis plusieurs années, les contributions que perçoit l'ESAAix n'évoluent pas. Celle versée par la ville d'Aix s'élève à 2 700 000€ et celle attribuée par l'Etat à 230 000€. L'ESAAix, depuis sa création en 2011, n'a jamais perçu de contribution de la Métropole Aix-Marseille-Provence (initialement Communauté du Pays d'Aix) qui est pourtant également un de ses membres fondateurs.

Le montant des dépenses obligatoires et des charges incompressibles augmentant et chaque année, il devient plus difficile d'équilibrer le budget.

Actuellement, il est impossible d'avoir l'assurance du financement complet des dépenses obligatoires pour 2026. Le fonctionnement de l'école en sera fortement impacté. La direction et l'ensemble de l'équipe de l'école ont pour volonté le maintien de la qualité du service rendu, de l'image de l'école et de son ancrage sur le territoire aixois, national et international, mais sans ressources suffisantes, **la survie de l'ESAAix est en jeu.**

La méconnaissance du résultat définitif à cette période de l'année est également un réel frein à une projection financière sécurisée.

Ainsi, le conseil d'administration a approuvé le report de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour les exercices 2024 et 2025, ainsi que celui du vote des budgets primitifs 2023, 2024 et 2025. Cela a permis d'avoir connaissance du montant exact des résultats des années précédentes (puisque les comptes de gestion avaient été établis), et donc de les inscrire dès cette étape budgétaire, du montant définitif des amortissements, mais également d'obtenir la transmission des données nécessaires à son élaboration, notamment le montant définitif des contributions des membres fondateurs et de certains financeurs.

Les statuts de l'école prévoient, dans leur article 18, que « le budget est adopté par le conseil d'administration [...] chaque année avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte ».

Cependant, le Code général des collectivités territoriales autorise une adoption du budget primitif jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En ce sens, il est demandé au conseil d'administration de reporter exceptionnellement la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 en janvier 2026, et le vote du budget primitif 2026 avant le 30 avril 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Autoriser le report du débat d'orientations budgétaires 2026 en janvier 2026
- Autoriser le report du vote du budget primitif 2026 avant le 30 avril 2026

Fait à Aix en Provence, le 8 décembre 2025

**La Présidente du conseil d'administration,
Dominique AUGÉY**